

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 24 avril 2001 à 20 h 5, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

**Commissaires :**

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Marie-Claire Giguère, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Robert Filteau, Normand Héroux, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville,

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires  
représentant  
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau  
- du secondaire : Monsieur Claude Roy

**Sont également  
présents :**

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général  
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général  
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe  
Madame Huguette Richard, directrice générale adjointe  
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint  
Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles

Absences

Monsieur Pierre Hurtubise, madame Ginette Lechasseur

Ouverture de  
la séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 20 h 5.

**93-CC-2000-2001**  
Adoption de  
l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ** par madame Colette Larose que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

**Adoptée unanimement**

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2001
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
  - 5.1 Nomination des délégués et substituts au congrès de la FCSQ
  - 5.2 Centre d'action bénévole et communautaire La Mosaïque - Nomination d'une déléguée
6. Affaires du Secrétariat général :
  - 6.1 Bail emphytéotique - Centre de la petite enfance « Pour vos tout p'tits »
  - 6.2 Entente avec le Cégep Édouard-Montpetit
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires :
  - 8.1 Projet entente de partenariat entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'Institut Nazareth et Louis-Braille

9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
11. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement :
  - 11.1 Cadre régissant la préparation du budget 2001-2002
12. Affaires du Service des ressources matérielles :
  - 12.1 PCP003/178 - Agrandissement du service de garde école aux Mille Fleurs
13. Affaires du Service du développement institutionnel
14. Affaires du Service des technologies de l'information :
  - 14.1 Politique d'utilisation des réseaux internet, intranet, extranet et du courrier électronique
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Ajournement ou clôture de la séance

**94-CC-2000-2001**  
Adoption du  
procès-verbal

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Gladys Quintal que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2001 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

**Adoptée unanimement**

**95-CC-2000-2001**  
Nomination des  
délégués et  
substituts  
au congrès de la  
FCSQ

**CONSIDÉRANT** les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de ces règlements madame Fernande LeBlanc-Sénéchal, présidente de la Commission scolaire Marie-Victorin et membre du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, est d'office déléguée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nicole Leblanc :

**QUE** le nombre de délégués et de substituts soient respectivement de 11 et de 3;

**QUE** Mesdames Claudine Blondeau, Francine Chabot, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Marie-Claire Giguère, Lise Larouche, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Carole Marchand, messieurs Michel Chamberland, Claude Denis, Normand Héroux soient désignés à titre de délégués;

**ET QUE** madame Colette Larose, messieurs Yves Langevin et Jean Létourneau soient désignés à titre de substituts.

**Adoptée unanimement**

**96-CC-2000-2001**  
Centre d'action  
bénévole et  
communautaire La  
Mosaique  
Nomination d'une  
déléguée

**CONSIDÉRANT** l'invitation du Centre d'action bénévole et communautaire La Mosaique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Claire Giguère :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin désigne madame Carole Marchand pour agir à titre d'ambassadrice auprès du Centre d'action bénévole et communautaire La Mosaique dans le cadre de l'organisation et la promotion de l'événement \* La grande Chaîne Humaine de la solidarité + du 16 septembre 2001 pour souligner l'Année internationale des bénévoles.

**Adoptée unanimement**

**CONSIDÉRANT** la demande du Centre de la petite enfance \* Pour vos

tout p'tits +;

**CONSIDÉRANT** les terrains dont dispose la Commission scolaire Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** le souci de la Commission scolaire Marie-Victorin de collaborer avec les centres de la petite enfance de son territoire;

97-CC-2000-2001  
Bail emphytéotique  
CPE « Pour vos tout  
p'tits »

**CONSIDÉRANT** le souci de la Commission scolaire Marie-Victorin de préserver et de mettre en valeur son patrimoine immobilier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lucie Désilets :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin loue par bail emphytéotique au Centre de la petite enfance \* Pour vos tout p'tits + une partie du terrain du 2533 rue Cartier à Longueuil inscrit au cadastre de la Paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil, d'une superficie de deux mille sept cent soixante-treize et cinq dixième mètres carrés;

**QUE** le bail à intervenir contienne des clauses prévoyant notamment et sans s'y limiter :

Que la durée de l'emphytéose soit de trente (30) ans renouvelable au gré de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'emphytéote;

Que tous les travaux d'amélioration, d'entretien et de modification soient à la charge de l'emphytéote;

Que tous les frais de notaire, d'arpentage, d'analyse de sol, de modification de zonage et autres frais de même nature requis pour la conclusion du bail soient à la charge de l'emphytéote;

Qu'aucune dépense future, de quelque nature, ne soit à la charge de la Commission scolaire Marie-Victorin pour la durée du bail et de son renouvellement le cas échéant;

Que l'emphytéote s'engage à construire une bâtisse d'une valeur d'au moins cinq cent mille dollars sur le terrain loué;

Que la contrepartie soit un loyer annuel égal au trentième de la valeur marchande du terrain loué selon l'évaluation municipale, c'est à dire six mille quatre cent soixante-onze dollars et quatorze cents, tel montant étant indexé à tous les cinq ans selon l'indice général d'ensemble du coût de la vie établi par Statistique Canada;

Qu'advenant la cessation d'activité du Centre de la petite enfance \* Pour vos tout p'tits + ou un changement de vocation de l'immeuble, des clauses de rétrocessions soient prévues;

Que le produit du loyer soit affecté au fonds d'immobilisations de la Commission scolaire Marie-Victorin;

Que le secrétaire général soit autorisé à négocier les conditions de l'emphytéose;

**ET QUE** le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, le bail emphytéotique à intervenir avec le Centre de la petite enfance \* Pour vos tout p'tits +.

**Adoptée unanimement**

**CONSIDÉRANT** le besoin pour le Cégep Édouard-Montpetit de disposer d'un terrain pour l'entraînement en soirée des équipes intercollégiales de football;

98-CC-2000-2001

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin dispose d'un tel terrain

Entente avec le  
Cégep Édouard-  
Montpetit

sur le territoire de l'école secondaire Jacques-Rousseau;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'installer un système d'éclairage sur ledit terrain;

**CONSIDÉRANT** les avantages mutuels que l'entente proposée procure aux parties;

**CONSIDÉRANT** que le Cégep Édouard-Montpetit assume la totalité des coûts d'aménagement, d'utilisation et d'entretien des installations projetées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Marie-Claire Giguère :

**QUE** le conseil des commissaires approuve l'entente entre le Cégep Édouard-Montpetit et la Commission scolaire Marie-Victorin dont copie portant la cote CG-CS-001 est annexée aux présentes;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**ET QUE** la gestion administrative de l'entente soit déléguée à la direction de l'école secondaire Jacques-Rousseau.

**Adoptée unanimement**

**CONSIDÉRANT** que l'école Jacques-Ouellette et l'Institut Nazareth et Louis Braille entretiennent déjà des activités de collaboration pour le développement du matériel et de services à assurer aux handicapés visuels;

**CONSIDÉRANT** que ces activités et ces pratiques ont avantage à être officialisées sous forme d'entente;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Serge Mainville :

**QUE** le projet \* entente de partenariat + entre la Commission scolaire Marie-Victorin  
et  
l'Institut Nazareth et Louis-Braille soit accepté;

**QUE** la direction de l'école Jacques-Ouellette assure la gestion courante de cette entente auprès de l'Institut Nazareth-Louis-Braille;

**QUE** le directeur général de la Commission scolaire Marie-Victorin soit autorisé à signer cette entente de partenariat, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**CONSIDÉRANT** les études et les recommandations faites par les différents comités consultatifs de la commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lise Larouche :

**QUE** le document intitulé \* Cadre régissant la préparation du budget 2001-2002 + daté du 18 avril 2001 soit accepté.

**Amendement numéro 1**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Colette Larose :

de remplacer, à la fin du sixième alinéa du point 1, l'expression \* 2003-2004 + par l'expression \* 2004-2005 +.

POUR : 7

CONTRE : 11

ABSTENTION : 1

**L'amendement numéro 1 est rejeté.**

**Amendement numéro 2**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Colette Larose :

d'ajouter à la fin du paragraphe 2.1 le texte suivant : \* et qu'un plan d'utilisation des surplus soit présenté à la suite d'un résultat excédentaire.+.

ABSTENTION : 1

**L'amendement numéro 2**

**est adopté unanimement.**

**Amendement numéro 3**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Colette Larose :

de remplacer le paragraphe 2.3 par le texte suivant :

\* Pour le primaire, les allocations reliées à la défavorisation sont regroupées et réservées aux écoles de milieux défavorisés (codes 9 et 10). Pour le secondaire les allocations reliées à la défavorisation sont redistribuées au prorata des clientèles défavorisées que les écoles secondaires déservent.+.

ABSTENTION : 2

**L'amendement numéro 3 est rejeté.**

**Vote sur la proposition principale**

ABSTENTION : 0

**Adoptée majoritairement telle qu'amendée.**

**101-CC-2000-2001**  
PCP003/178 -  
Agrandissement du  
service de garde  
école aux  
Mille Fleurs

**CONSIDÉRANT** l'approbation du comité de travail du conseil des commissaires du 6 février 2001;

**CONSIDÉRANT** que quatorze (14) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

**CONSIDÉRANT** que dix (10) firmes ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme \* Groupe Leclerc +, architectes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Robert Filteau :

**QUE** le contrat pour le projet PCP003/178 - École des Mille-Fleurs, agrandissement de la garderie, soit accordé à la firme \* Dolbec Construction inc. +, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 717 560 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 19 avril 2001 déposé par le Service des ressources matérielles;

**QUE** le coût net du projet de construction estimé à 735 195 \$ soit financé par la Commission scolaire Marie-Victorin;

**QUE** le remboursement de cette somme par le service de garde s'échelonne sur cinq (5) ans à raison d'un paiement initial de 280 000\$ suivi de cinq (5) paiements annuels consécutifs d'au plus 91 000 \$ jusqu'à épuisement de la dette, les intérêts étant assumés par la Commission scolaire Marie-Victorin;

**QUE** ces modalités de financement soient communiquées au conseil d'établissement de l'école aux Mille-Fleurs;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

POUR : 16

CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

**Adoptée majoritairement**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de respecter l'intégrité du réseau de télécommunication et l'infrastructure informatique de la Commission scolaire Marie-

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de s'assurer que tous les outils de télécommunication mis à la disposition du personnel du centre administratif, des centres et des écoles sont

**CONSIDÉRANT** l'utilisation grandissante du réseau de télécommunication à la

**CONSIDÉRANT** la réception positive suite à la consultation effectuée auprès des

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'informer le personnel sur l'utilisation adéquate du

**QUE** la politique d'utilisation des réseaux Internet, Intranet, Extranet et du courrier

**103-CC-2000-2001**  
Clôture de la  
séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Louise Emery que la séance soit close.

**Adoptée unanimement**

Il est précisément 21 h 15 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

---

Présidente

---

Secrétaire général